



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Paul Molac

Député du Morbihan

Conseiller régional de Bretagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Ligue de Défense des Conducteurs**  
[reponsesparlementaires@liguedesconducteurs.org](mailto:reponsesparlementaires@liguedesconducteurs.org)

**Ploërmel, le 23/05/2018**

Madame, Monsieur

Par le biais d'une pétition à l'initiative de la Ligue de défense des conducteurs, vous m'avez interpellé sur votre refus de la mise en place de la limitation à 80km/h sur le réseau routier secondaire au 1<sup>er</sup> juillet prochain comme l'a annoncé le Gouvernement.

Je comprends que vous soyez agacé par cette mesure d'abaissement de la limitation de vitesse, des difficultés que cela peut engendrer pour les usagers très réguliers de la route, notamment pour des raisons professionnelles, et surtout ceux aux revenus modestes. Surtout, cette mesure, qui concerne le réseau routier secondaire, affectera directement les conducteurs des territoires ruraux et périurbains, dont le seul moyen de déplacement est très majoritairement la voiture, et cela pour réaliser des trajets qui peuvent parfois être longs.

Cette pétition fait état d'une « mesure symptomatique d'une politique inutilement répressive, contre-productive et infantilisante ». Il est également écrit que cet abaissement de la vitesse « n'améliorerait pas la sécurité routière, de nombreux exemples ayant déjà démontré, en France comme dans d'autres pays, l'absence de lien entre vitesse et sécurité ».

La vitesse est pourtant une des plus grandes causes de mortalité sur les routes. Ainsi, on considère qu'une vitesse trop élevée est le facteur déterminant d'un accident sur quatre. Le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière). De même, comme l'a établi le comité des experts du Conseil national de la sécurité routière dans son rapport du 29 novembre 2013, une réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central, aujourd'hui limitée à 90 km/h, pourrait permettre de sauver entre 300 et 400 vies par an.

Je saisi donc la volonté du Gouvernement de vouloir mettre en place des mesures destinées à sauver des vies, alors que nous n'avons pas réussi à repasser sous le seuil de morts de l'année 2013, où nous avons atteint un plus bas historique.

Une vie sauvée par le maintien d'une vitesse raisonnable me paraît des plus importante. Par la mise en place d'une telle mesure, il s'agit d'un véritable choix politique et éthique qui se questionne. Les résultats en termes de baisse de la mortalité, seront-ils réels ?

N'étant pas encore en capacité de répondre précisément à cette question, je suis au final moi aussi à l'heure actuelle dubitatif sur l'efficacité d'une telle mesure. Pour autant, il est assez difficile d'en avoir la certitude tant que celle-ci n'est pas mise en œuvre. Le Président de la République a récemment annoncé qu'il mènerait d'abord une expérimentation de deux ans, aux termes desquels si la mortalité n'a pas reculé, la mesure serait abandonnée.

Je veillerai à ce que toute la transparence soit faite sur les résultats obtenus, afin que la décision prise par le Gouvernement soit la plus éclairée possible. De même, si cette décision d'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h n'est que du ressort du Gouvernement et n'a donc pas besoin du Parlement pour la valider, je lui ai fait part des craintes comme les vôtres qui sont partagées par de nombreux citoyens.

Au final, je peux comprendre votre exaspération, car il est vrai que la prévention et la pédagogie devraient être plus développés en France. C'est pourquoi, peu importe les mesures prises, je vous encourage à continuer à vous intéresser à la question de la sécurité routière et à participer activement auprès de vos proches à une évolution des comportements vers un usage de la voiture plus vertueux, responsable et partagé.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Paul Molac**

